

Attestation d'assurance
de responsabilité civile

Entreprises

Contrat n° 86 367 547

La Société Allianz IARD certifie que la société

GESTI-PRO
59 RUE DE PONTHEIU
75008 PARIS

agissant tant pour son compte que pour celui de :

➤ **GROUPE GESTI-PRO**

est titulaire d'un contrat n° 086 367 547

garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de ses activités professionnelles suivantes :

- Nettoyage courant d'établissements de santé (hôpitaux, cliniques y compris vétérinaires, laboratoires)
- Nettoyage industriel **A L'EXCLUSION D'OPERATIONS DE NETTOYAGE SUR DES MATERIELS DE PRODUCTION.**
- Entretien de jardins et espaces verts, location de plantes
- Activités multiservices :
 - Electricité : relamping, maintenance de petite électricité (interrupteurs, prises, remplacement)
 - Plomberie : remplacement de joints, chasse d'eau, débouchage des cuvettes, lavabos, abattants, remplacement de fournitures et de cuvettes sanitaires et tous distributeurs sanitaires
 - Menuiserie : pose de cadre, étagères, revissage de divers mobiliers, petites réparations
 - Serrurerie : remplacement des canons de serrures, poignées de portes
 - Divers : peintures, moquette, pose de carrelage, manutention de mobilier, shampooinage de moquette, peintures, remplacement d'ampoules...)

La présente attestation est délivrée pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Elle ne peut engager l'Assureur en dehors des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Elle est valable sous réserve de l'encaissement effectif de la cotisation de la période pour laquelle elle est établie.

Fait à La Défense le 18 janvier 2016


Allianz IARD
Entreprise régie par le Code des Assurances
Société anonyme au capital de 991.967.200 €
Siège social : 1, cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
542 110 291 RCS Nanterre

Tableau des garanties

La garantie est accordée à concurrence des montants suivants et sous réserve des franchises absolues par sinistre suivantes.

Responsabilité civile « Exploitation »		
Nature des dommages	Montant des garanties	Franchise absolue
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non :	7 500 000 € par sinistre	
DONT :		
- Faute inexcusable :	1 500 000 € par année d'assurance	néant
- Dommages matériels et immatériels consécutifs :	1 500 000 € par sinistre	300 € par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs :	500 000 € par année d'assurance	750 € par sinistre
- Dommages aux bâtiments loués ou empruntés et à leur contenu :	500 000 € par sinistre	750 € par sinistre
- Atteintes à l'environnement accidentelles (corporels, matériels et immatériels) :	1 500 000 € par année d'assurance	1 500 € par sinistre

Responsabilité civile « Professionnelle » et « Après travaux »		
Nature des dommages	Montant des garanties	Franchise absolue
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non :	1 000 000 € par année d'assurance	
DONT :		
- Dommages matériels et immatériels consécutifs (y compris dommages aux biens confiés pour nettoyage) :	Inclus	1 000 € par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs :	500 000 € par année d'assurance	5 000 € par sinistre
- Perte de clés :	100 000 € par année d'assurance	750 € par sinistre
- R.C. Vols par préposés :	100 000 € par sinistre	750 € par sinistre

Garanties communes	
Nature des garanties	Montant des garanties
Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives :	Frais à la charge de l'Assureur, sauf dépassement du plafond de garantie en cause
Défense pénale :	30 000 € par sinistre
Recours (préjudices supérieurs à 150 €) :	100 000 € par sinistre
Frais de prévention des sinistres :	100 000 € par année d'assurance

Contrat n° 86 367 547